Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260309-20260304DELIB12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 04 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre-mars, à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Alain BOIN, Thierry ROGER, Joële GERVAISE, Damien LEVEQUE, Carole LAURENT, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ,

Absents : Christine LE ROY, Aurélie LE GONIDEC, Sonia DOLHEM,

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE,

RAID DES 2 RIVIERES ET CLUB DES 2 RIVIERES

Monsieur le Maire rappelle que lors du marché de Noël 2025, la commune avait encaissé par le biais de la régie produits divers, la recette du marché.

Les bénévoles de l'association 'Raid des 2 rivières' et Club des 2 Rivières s'étaient occupés de toute la partie restauration. Monsieur le Maire propose de leur verser, à ce titre, une subvention exceptionnelle de 271,51 €uros chacune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 271,51 €uros à l'association 'Raid des 2 Rivières' et au club des 2 Rivières pour le marché de Noël 2025.

Fait et délibéré le 04 mars 2026,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

la Secrétaire de séance,

Joële GERVAISE,